

La Ville de Fribourg vous soutient  
pour vos projets de transition énergétique



Service du Génie civil,  
de l'environnement  
et de l'énergie

Secteur de la transition  
écologique

Version de septembre 2023

# Programme de soutien en faveur de la transition énergétique



Vous trouverez les formulaires pour vos dépôts de demandes, les documents nécessaires et des informations complémentaires sur [www.ville-fribourg.ch/subventions-energie](http://www.ville-fribourg.ch/subventions-energie)

Les montants disponibles seront distribués selon le principe du « premier arrivé, premier servi » et dans la limite des fonds disponibles. **Profitez-en !**



Ville de Fribourg | Secteur de la transition écologique  
Rue Joseph-Piller 7, 1700 Fribourg  
subventions-energie@ville-fr.ch | 026 351 75 03



Fribourg  
La transition en action



## Conseil rénovation énergétique



- Visite de votre bâtiment par un-e expert-e mandaté-e par la Ville afin d'évaluer ses performances énergétiques (isolation, production de chaleur, ventilation, etc.).
- L'expertise réalisée vous donnera des recommandations quant aux améliorations énergétiques à envisager avec un ordre de priorité et un ordre de grandeur financier.

**Montant**<sup>1</sup> : 100% pris en charge par la Ville de Fribourg

## Conseil solaire



- Visite de votre bâtiment par un-e expert-e mandaté-e par la Ville afin d'évaluer son potentiel solaire et les alternatives techniques envisageables.
- Le cas échéant, l'expertise réalisée vous aidera pour les demandes d'offres auprès d'entreprises spécialisées.
- Un appui pour l'évaluation des offres reçues pourra également être demandé à l'expert-e.

**Montant**<sup>1</sup> : 100% pris en charge par la Ville de Fribourg

## Installation solaire photovoltaïque



- Subvention pour toute nouvelle installation solaire photovoltaïque réalisée sur le territoire communal.
- Cette subvention est cumulable avec la subvention fédérale « Pronovo ».

**Montant**<sup>1</sup> : 25% du montant de la subvention fédérale, mais au maximum CHF 4'000.-. Montant doublé dans le cas de projets avec un regroupement pour la consommation propre.

## Mesure transitoire chauffage à distance (CAD)<sup>2</sup>



- Subvention pour la mise en place d'une solution transitoire pour la production de chaleur dans l'attente de l'arrivée du CAD.
- Valable pour les propriétaires de bâtiment(s) se situant dans un périmètre où le chauffage à distance va se déployer prochainement et qui doivent renouveler leur chaudière sans délai.
- Montant octroyé calculé en fonction de la puissance thermique du chauffage et du délai d'attente pour le raccordement au CAD.

**Montant**<sup>1</sup> :  $[\text{CHF } 450.- + 3.- /\text{kW}_{\text{th}}] \times [\text{durée}]$ , mais au maximum CHF 6'000.-  
[durée] = nombre d'années d'attente jusqu'au raccordement au CAD

## Optimisation système de chauffage



- Subvention pour des prestations d'optimisation des systèmes de chauffage des bâtiments d'habitat collectif réalisées par des prestataires agréés par la Ville (équilibrage hydraulique, courbe de chauffe, température départ/retour, etc.).

**Montant**<sup>1</sup> : CHF 1'000.-

## Désinvestissement énergie fossile<sup>2</sup>





- Subvention pour le remplacement prématuré de votre chaudière fossile en faveur d'une production de chaleur à énergie renouvelable (bois, pompe à chaleur, chauffage à distance).
- Valable pour le remplacement de chaudières âgées de moins de 20 ans, mais de plus de 5 ans.

**Montant**<sup>1</sup> :  $[\text{CHF } 250.- + 5.- /\text{kW}_{\text{th}}] \times [20 - [\text{âge}]]$ , mais au minimum CHF 1'000.- et au maximum CHF 6'000.-  
[âge] = âge de la chaudière en années

## Vélo électrique / batterie de remplacement



- Subvention pour l'achat d'un vélo électrique de ville neuf, y compris les vélos cargo et longtail , ou d'une batterie neuve.
- Valable uniquement pour les achats réalisés dans un magasin localisé et enregistré en Suisse, de préférence dans la région.

**Montant**<sup>1</sup> : 20% du prix d'achat, mais CHF 300.- au maximum pour les vélos normaux et 600.- au maximum pour les vélos cargo et longtail 

## Compost



- Subvention pour l'acquisition d'une installation individuelle neuve de compostage à domicile (lombricompostage, fût, bokashi, silo).
- Valable uniquement pour les achats réalisés dans un magasin localisé et enregistré en Suisse, de préférence dans la région.

**Montant**<sup>1</sup> : 25% du prix d'achat, mais au maximum CHF 100.-

## Compléments aux subventions cantonales



- Isolation thermique | Subvention pour l'isolation thermique des éléments d'enveloppe du bâtiment. Conditions d'éligibilité selon exigences cantonales (mesure M-01).
- Capteurs solaires thermiques | Subvention pour toute nouvelle installation solaire thermique réalisée sur les bâtiments existants du territoire communal. Conditions d'éligibilité selon exigences cantonales (mesure M-08).
- Amélioration de la classe CECB® | Amélioration de la classe CECB® à la suite de travaux de rénovation énergétique. Conditions d'éligibilité selon exigences cantonales (mesure M-10).
- Rénovation complète avec certificat Minergie® | Rénovation d'un bâtiment selon le standard Minergie®. Conditions d'éligibilité selon exigences cantonales (mesure M-12).

**Montant**<sup>1</sup> : Le montant de la subvention communale correspond à 25% du montant octroyé par le Canton, hors bonus, mais au maximum à CHF 6'000.-.

<sup>1</sup> Le règlement d'application afférent dans lequel sont précisées les conditions d'octroi fait foi.

<sup>2</sup> Subventions « Mesure transitoire CAD » et « Désinvestissement énergie fossile » non cumulables.